

Check-list - OQT et interdiction d'entrée

Pièces à transmettre en priorité pour analyser une décision

À retenir

En matière de recours, les délais peuvent être très courts. Ne pas attendre pour faire examiner une décision récemment notifiée.

1. Décision

■ Copie complète	Toutes les pages, annexes et motifs.
■ Date de notification	Enveloppe, accusé, remise en main propre ou autre preuve.
■ Voies de recours	Page mentionnant le recours, le délai et l'autorité compétente.

2. Historique de séjour

■ Titres et annexes	Cartes, annexes communales, visas et décisions antérieures.
■ Demandes en cours	Regroupement familial, régularisation, permis unique, protection, etc.
■ Entrées et sorties	Passeport, billets, cachets et preuves de voyage si pertinents.

3. Vie familiale et privée

■ Conjoint / partenaire / enfants	Identités, statuts de séjour, actes d'état civil.
■ Dépendance ou intérêt de l'enfant	Scolarité, santé, hébergement, autorité parentale et liens effectifs.
■ Ancrage en Belgique	Travail, logement, durée de séjour et autres attaches.

4. Objectif

■ Recours	Transmettre immédiatement à un avocat si un délai court court.
■ Levée / suspension	Réunir les éléments nouveaux et la justification de la demande.
■ Future demande de séjour	Identifier l'effet de la décision existante sur la procédure envisagée.

Conseil pratique : numérotez les pièces et classez-les dans l'ordre chronologique ou selon les rubriques de la demande. Conservez toujours une copie complète du dossier transmis.